

Nom de l'action : **Ha-Py parrainage**

Finalité : Mobiliser les entrepreneurs, cadre d'entreprise ou de collectivité, élu(e) du département, en créant un réseau de parrainage, afin de contribuer l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

- Objectifs :**
- Dynamiser la recherche d'emploi d'un bénéficiaire du RSA par des rencontres avec le parrain/filleul.
 - Contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'actions de recherche d'emploi.
 - Apporter un regard extérieur en tant que professionnel de terrain et des conseils sur les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, préparation à des entretiens d'embauche...).
 - Partager avec le chercheur d'emploi sa connaissance du monde du travail public ou privé.
 - Développer le réseau du filleul, aider au ciblage d'employeurs à contacter et à recherche d'un stage...

Contenu de l'action en résumé

Ha-Py Parrainage est une action du Département des Hautes-Pyrénées ayant pour objet la mise en relation d'un parrain avec un bénéficiaire du RSA pour l'aider dans ses démarches. Cette action vise à faciliter l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Le parrainage est un complément d'accompagnement en lien avec le suivi réalisé par les référents.

Les modalités et la mise en œuvre

Une convention de partenariat définit les modalités de fonctionnement entre l'entreprise et le Département des Hautes-Pyrénées.

Plus
d'infos >>



Les engagements

Du parrain

Le parrain est un professionnel qui à titre bénévole accompagne le filleul et n'a pas pour obligation à le recruter.

Il s'agit d'un accompagnement individualisé pour une durée de 3 à 6 mois organisé par des rencontres d'a minima 1 par mois, sous forme d'entretien d'une heure ou deux.

Le parrain, le filleul et le référent s'engagent au travers d'une convention tripartite qui explicite les engagements réciproques et les objectifs du parrainage.

Du filleul

Le filleul s'implique activement dans ses démarches d'emploi. Il honore les rendez-vous proposés par son parrain, et l'informe s'il est indisponible, répond à ses sollicitations, par mail ou téléphone.

Il tient informé dans les meilleurs délais son parrain et son référent de tout élément relatif à sa situation, de la réalisation de ses démarches et leurs résultats.

Du Département

Le référent organise une première rencontre tripartite (filleul/parrain/référent), les points d'étape si nécessaire et l'entretien final de bilan.

Il reste en relation avec le parrain et le filleul et peut proposer des actions qui facilitent la réalisation des démarches d'emploi (document pour les stages, aide financière, location de voiture).

Le Département est chargé d'assurer l'animation du réseau en utilisant notamment la plateforme numérique Ha-Py Parrainage intégrée au site Intranet du Département :

- Saisir dans la plateforme les informations de l'entreprise et du parrain.
- Repérer, mobiliser les parrains et les filleuls et assurer la mise en relation par un mail. C'est alors que le référent prend contact avec le parrain dans un délai de 15 jours pour fixer la date de la 1^{re} rencontre.

Les +

Le parrain renforce son engagement sociétal, participe à un réseau économique départemental et contribue activement à un meilleur rapprochement du monde économique et des partenaires de l'emploi en vue de lutter contre le chômage sur le plan local.

Pour qui ?

- Aux entrepreneurs, cadres d'entreprises ou de collectivités, élus(es).
- Aux bénéficiaires du RSA en insertion professionnelle, hommes ou femmes, quels que soient leurs niveaux de qualification, habitant sur le département des Hautes-Pyrénées.

Contact du Département

Zouliha CHEBBAH

Chargée de relation entreprise et de développement Emploi/ Formation
Service insertion

Tél 05 62 56 73 90 / Port. 06 45 73 97 04 zouliha.chebbah@ha-py.fr